



Mai 2025

Dernières directives

Fête fédérale de gymnastique

12 – 22 juin 2025 à Lausanne

Principe

Tous les barèmes et directives actuels de la Fédération suisse de gymnastique s'appliquent. Voici en outre quelques informations importantes au sujet des compétitions de la FFG 2025. Merci de lire le présent document jusqu'à la fin.

1 Généralités

1.1 Base

Toutes les compétitions sont régies par les [Prescriptions de concours](#) de la FFG 2025 à Lausanne. Les indications de la direction générale des concours et du CO sont contraignantes pour toutes les personnes participant à la manifestation.

1.2 Horaires

Tous les horaires (concours de sociétés/individuels, jeux, CMEA et PluSport et programme cadre) sont disponibles en format électronique sur [Fête fédérale de gymnastique 2025 | 12-22.06.2025 | Lausanne | Gymnastes et juges](#) ou sur l'application mobile FFG.

1.3 Obligation de paiement

Les sociétés, gymnastes individuels, équipes et groupes n'ayant pas respecté leur obligation de paiement ne sont pas autorisé.e.s à participer.

Le dernier cycle de facturation des commandes rentrées pour le 15 mai débute le 19 mai. Toutes les factures doivent avoir été payées pour le 8 juin. Des commandes supplémentaires sont possibles après le 15 mai en fonction des disponibilités et seulement sur place, à Lausanne.

1.4 Contrôle des cartes de fête et des cartes de membre FSG

Toutes les personnes participant activement à la FFG 2025 doivent s'acquitter d'une carte de fête A (adultes) ou B (jeunes) et porter sur elles une pièce d'identité officielle (carte d'identité par ex.). Elles doivent en outre posséder une carte de membre FSG valable. Des contrôles sont effectués.

L'achat de cartes de fête supplémentaire est possible au stand info Place de la Navigation (attention aux horaires d'ouverture, cf. art. 1.7).

1.5 Cartes de fête nominatives

Toutes les cartes de fête A et B doivent être remises nominativement pour le 15 mai au plus tard. Aucune carte de fête vide n'est envoyée aux sociétés (donc aucun billet CFF pour le voyage aller). Après le 15 mai, il n'est plus possible de modifier la répartition nominative dans Contest. Passée cette date, les cartes de fête peuvent être échangées uniquement sur place à Lausanne (stand info Place de la Navigation). En cas de remplacement, le voyage peut se faire avec la carte de fête de la personne qui n'a pas pris le départ. Une réinscription sur place est toutefois nécessaire dans tous les cas.

1.6 Annonce des sociétés et des gymnastes

Il n'y a pas de point d'annonce centralisé. Il incombe aux sociétés de s'annoncer nominativement et correctement au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition. Tous les changements et désistements doivent avoir été effectués au préalable via FSG-Contest. Informations détaillées sur l'inscription dans les art. 2.1.2 (Concours de sociétés) et 3.1.1 (Concours individuels), voire directement dans les articles concernant les différents sports. Comme des temps d'attente sont possibles aux postes d'annonce des disciplines, prière de prévoir suffisamment de temps avant la compétition.

1.7 Stands info

Des stands d'information sont dispersés sur tous les sites majeurs de la FFG. C'est là que les gymnastes et le public peut trouver des informations, poser des questions, recharger ou rembourser des cartes prepaid, gérer les objets trouvés, etc.

Voici les neuf stands d'information et leurs heures d'ouverture :

Site	Lieu	Me, 11.6.	Je, 12.6.	Ve, 13.6.	Sa, 14.6.	Di, 15.6.	Lu, 16.6.	Ma, 17.6.	Me, 18.6.	Je, 19.6.	Ve, 20.6.	Sa, 21.6.	Di, 22.6.
Beaulieu	Jardins de Beaulieu		06:00 - 23:30	07:00 - 22:00	06:30 - 23:30	06:00 - 21:00				08:00 - 22:30	07:00 - 22:30	07:00 - 21:30	
Flon	Flon	10:00 - 18:00	10:00 - 18:00	10:00 - 18:00	10:00 - 18:00	10:00 - 16:00	11:00 - 18:00	11:00 - 18:00	11:00 - 18:00	10:00 - 18:00	10:00 - 18:00	10:00 - 18:00	
Blécherette	Stade de la Tuilière												08:00 - 13:30
Chavannes	Parking de Chavannes		08:30 - 18:30	09:00 - 21:30	08:00 - 22:00	07:00 - 19:00				08:00 - 22:00	07:00 - 22:30	07:00 - 21:30	
Dorigny	Parking stade Dorigny			08:00 - 17:30	08:00 - 21:30	07:00 - 18:30				08:00 - 22:30	07:00 - 23:30	07:00 - 23:30	
Place de Fête	Parking Bellerive		10:00 - 22:00	10:00 - 22:00	10:00 - 22:00					10:00 - 22:00	10:00 - 22:00	10:00 - 22:00	
Place de la Navigation	Place de la Navigation est	10:00 - 18:00	10:00 - 20:00	10:00 - 20:00	10:00 - 22:30	10:00 - 21:30	10:00 - 18:00	10:00 - 18:00	10:00 - 18:00	10:00 - 20:00	10:00 - 20:00	10:00 - 20:00	
Pontaise	Esplanade de la Pontaise est		07:00 - 21:30	07:00 - 21:30	07:00 - 21:30	07:00 - 21:30				10:00 - 20:30	09:00 - 17:30		
Vidy	Parking Pierre de Coubertin		09:00 - 19:30	09:00 - 20:00	08:00 - 21:30	07:00 - 16:30				08:00 - 22:30	07:00 - 22:30	07:00 - 21:30	

1.8 Prix des moniteurs.trices

Il s'agit d'un bon numérique d'un montant de Fr. 70.- qui peut être échangé seulement pendant la fête de la manière suivante :

- merchandising (lien vers la boutique officielle FFG),
- boissons.

Les bons des prix des moniteurs.trice peuvent être échangés à partir du premier jour de compétition aux stands de merchandising et de boissons. Il suffit de présenter le code QR numérique. Les responsables de section obtiennent les codes QR commandés à l'avance en format PDF. Des prix des moniteurs.trices supplémentaires sont en vente au stand d'information de la Place de la Navigation.

1.9 Judges

Les juges ont reçu leur convocation début mai, accompagnée d'un document FAQ répondant à toutes les questions pratiques concernant leur engagement à la Fête fédérale de gymnastique (FFG). La réservation de nuitées dans la salle de gymnastique en cas de besoin était possible jusqu'au 14 mai. L'adresse de l'hébergement sera communiquée par courriel quelques jours avant la FFG.

Les juges reçoivent par courriel une carte de juge numérique avec un code QR contenant toutes les informations importantes et des bons pour leur déplacement en transports publics, leurs repas et leur hébergement.

Nouveauté, il n'y a plus de poste d'annonce central des juges : ces derniers doivent se rendre directement sur l'installation de concours mentionnée dans leur convocation et s'y trouver au plus tard 5 minutes avant le début de leur engagement prévu.

Les juges qui ne peuvent pas travailler doivent assurer eux-mêmes leur remplacement et en informer directement les responsables de la discipline concernée.

Des vidéos de formation seront envoyées par courriel fin mai aux juges qui travaillent avec le nouveau système d'évaluation. En outre, des sessions de questions-réponses en ligne seront organisées début juin afin de répondre aux questions en suspens. Les dates exactes sont indiquées dans le document des FAQ.

Les FAQ sont disponibles en ligne sous : [Fête fédérale de gymnastique 2025 | 12-22.06.2025 | Lausanne | FAQ](#) Pour toute autre question concernant l'intervention des juges, prière d'utiliser l'adresse suivante : richter-etc@stv-fsg.ch.

1.10 Retard

Les horaires des concours de sociétés et les listes de départ des concours individuels sont contraignants. En cas de retard par leur propre faute et de non-disponibilité de place sur les installations, le ou la gymnaste ou la société en retard est passible de disqualification. En cas de retard involontaire (retard de train, d'horaire, etc.) la discipline peut être rattrapée. Une justification est cependant nécessaire. La direction des concours peut fixer le moment où la discipline peut être effectuée.

1.11 Regroupement de catégories

Aperçu du regroupement et de la suppression de catégories : [Fête fédérale de gymnastique 2025 | 12-22.06.2025 | Lausanne | Gymnastes et juges](#).

1.12 Distinctions

Horaires pour retirer les distinctions des 30% meilleur.e.s par catégorie (concours individuels), les couronnes et les distinctions de société (concours de sociétés) au poste d'annonce central de la Place de la Navigation :

- Jeudi 12 juin : 12h-20h
- Vendredi 13 juin : 12h-20h
- Samedi 14 juin : 14h-22h
- Dimanche 15 juin : 14h-22h
- Jeudi 19 juin : 12h-20h
- Vendredi 20 juin : 12h-18h
- Samedi 21 juin : 14h-22h

En gymnastique artistique, rythmique et trampoline ainsi qu'aux jeux nationaux, les distinctions sont remises sur place pendant la cérémonie protocolaire.

Toutes les distinctions doivent être retirées au plus tard dimanche 22 juin à midi au poste d'annonce central. Aucune distinction ne sera expédiée par la poste.

1.13 Cérémonies protocolaires

Les vainqueurs (trois premiers rangs) sont attendus, accompagnés par la bannière et le porteur de cornes (max. trois accompagnateurs.trices si possible), dans leur tenue de compétition ou de société pour la cérémonie des honneurs.

Pour les concours de sociétés, les sociétés sont représentées par une délégation de deux personnes (plus max. trois accompagnateurs).

Les responsables de société sont convoqué.e.s par SMS. Les informations détaillées sur les cérémonies protocolaires début juin sur le site internet de Lausanne 2025.

1.14 Classement

Les égalités de points dans le concours de sociétés en 3 parties ne sont pas départagées.

1.15 Règles de conduite

Conformément aux Prescriptions de concours, le CO et la direction des concours se réservent le droit de disqualifier et de sanctionner une société et/ou des gymnastes individuels qui enfreignent les règles établies pendant les compétitions ainsi que les règles de comportement habituelles lors de manifestations (dommages matériels, abus en tous genres, troubles de l'ordre public, etc.).

1.16 Numéros de téléphone à retenir

Call Center Lausanne 2025	021 646 20 25
Urgences médicales	144
Police	117
Feu	118

2 Concours de sociétés, jeunesse et adultes

2.1 Généralités

2.1.1 Répartition des groupes et des installations

Les sociétés sont tenues de procéder correctement à la répartition des groupes et des installations sur Contest avant l'arrivée au poste d'annonce. Cette répartition remplace l'ancien remplissage des feuilles de répartition des sociétés au bureau central d'annonce. Tous les changements qui sont encore possibles selon les Prescriptions de concours (art. 3.2.3) doivent être effectués par la société elle-même dans Contest. Cela est possible jusqu'à l'inscription au poste d'annonce des disciplines.

2.1.2 Annonce sur l'aire de compétition

Sauf avis contraire, les sociétés/groupes/sections s'annoncent avant la compétition auprès du poste d'annonce de la discipline. C'est là que sera contrôlée la répartition des groupes et des installations. L'annonce doit intervenir dans tous les cas au plus tard 30 minutes avant le début de la discipline.

2.1.3 Nombre minimale de participants

Le nombre minimal de participants par discipline est requis selon les prescriptions de concours (chap. 4.1.9). Si ce nombre de participants n'est plus atteint en raison de mutations, la discipline correspondante doit être désinscrite. En présence d'un certificat médical, il est renoncé à la déduction de la finance de garantie. Le certificat médical doit être envoyé avant la compétition à concours@stv-fsg.ch. L'annulation de la discipline doit être effectuée via le FSG Contest en déposant une demande.

2.1.4 Installations de concours

Seuls les gymnastes et fonctionnaires en lice sont admis sur les installations de concours.

2.1.5 Musique

La musique doit être téléchargée (et contrôlée) dans l'outil d'inscription pour le 2 juin 2025. Lire en outre les Directives « Retransmission sonore et sonorisation » lors des manifestations de la Fédération suisse de gymnastique. Il n'y a pas d'essai de musique.

2.1.6 Horaire

L'horaire doit être respecté dans tous les cas. En fonction du déroulement de la compétition, la direction des concours se réserve le droit de procéder à des modifications de dernière minute.

2.1.7 Déroulement de la compétition

Un.e chef.fe de place/d'installation est chargé.e du déroulement sur chaque place de concours. Il ou elle est habilité à donner des directives pour la bonne marche de la compétition.

2.1.8 Aides de discipline

Conformément à l'art. 4.1.1 des Prescriptions de concours, pour toutes les disciplines techniquement mesurables (sauf en athlétisme cf. art. 2.8.1), les sociétés/groupes doivent mettre à disposition pour toute la durée de la compétition un aide de discipline (16 ans au moins) qui ne prend pas part à la compétition.

2.1.9 Visa sur la fiche de résultats

La société confirme les résultats obtenus dans les sports mesurables et les jeux directement auprès des juges sur place en scannant le code QR de la carte de membre FSG d'un membre de la société. Cela remplace l'ancien visa sur la feuille de résultats.

Pour les sports à composition, les responsables de société et les éventuelles personnes déléguées reçoivent par courriel la note (détails compris), qui doit être confirmée dans les 15 minutes après la compétition. Si la confirmation n'intervient pas dans les 15 minutes suivant la fin de la production, la note est considérée comme acceptée. Le délai de contestation de 15 minutes court à partir du moment où la note a été expédiée.

2.1.10 Annonce des notes

Les sociétés peuvent télécharger en continu les notes sur FSG-Contest dans « Classements » et dans l'application mobile de la FFG.

2.1.11 Blessures pendant la compétition

Le jour de la compétition, au moins 6 gm/gf opérationnels doivent être aptes à concourir. Les certificats médicaux des jours et semaines précédents ne sont pas valables pour la compétition. Les juges notent les gymnastes blessé.e.s pendant la compétition ; ils ou elles ne peuvent ensuite plus participer à aucune discipline, mais font toujours partie des effectifs. Les responsables de l'équipe informent les juges des éventuelles blessures. Aucun certificat médical n'est requis.

2.1.12 Contrôle du concours de sociétés

Une fois terminée la taxation du concours de sociétés, la fiche de notes est disponible sur Contest sous « compte de société » (contrôle libre). Les résultats sont consultables sur Contest (classement) ou sur l'application mobile de la FFG.

Le délai pour déposer un protêt est fixé dans l'art. 11.5, annexe B, des Prescriptions de concours.

2.2 Aérobic

2.2.1 Nouvel emplacement de l'aire de concours

L'aire de concours se trouve désormais dans la salle du gymnase de Beaulieu, av. Vingt-Quatre-Janvier (près du collège de Beaulieu).

2.2.2 Préparation sur l'aire de concours

Les gymnastes doivent être prêt.e.s à l'entrée, au plus tard 15 minutes avant le début de la compétition.

2.2.3 Echauffement et essais

Il est interdit de s'échauffer et de procéder à des essais sur l'aire de concours.

2.2.4 Propriétés du sol

Sol de la halle revêtu d'un tapis

2.3 Tests de branche

2.3.1 Installations

Le cas échéant, la direction des concours se réserve le droit de procéder à un échange d'installations.

2.3.2 Matériel

Prendre suffisamment de matériel en cas de compétition sur plusieurs installations.

2.4 Fit+Fun

2.4.1 Installations

Le cas échéant, la direction des concours se réserve le droit de procéder à un échange d'installations.

2.4.2 Aire d'échauffement

L'aire d'échauffement est prévue sur la place Vidy Nr. 4 (sous réserve de modifications de dernière minute).

2.4.3 Annonce sur l'aire de compétition

Chaque compétition Fit+Fun étant une discipline (FF1 / FF2 / FF3), il faut annoncer chaque partie du Fit+Fun 30 minutes avant le début de la discipline (art. 2.1.2).

2.5 Gymnastique aux agrès de sociétés

2.5.1 Annonce et rassemblement/préparation

Les sociétés s'annoncent 30 minutes avant l'heure de leur compétition au bureau d'annonce et se tiennent prêtes dans la salle d'attente indiquée 20 minutes avant le début de la compétition. Les heures indiquées dans l'horaire sont celles de la compétition. L'installation et l'échauffement doivent être effectués au préalable. Les arrivées tardives sont pénalisées par la durée de l'installation et de l'échauffement.

2.5.2 Echauffement

Les aires de concours et d'échauffement sont indiquées sur le site internet.

En gymnastique aux agrès, les sociétés peuvent s'échauffer 3 minutes maximum juste avant de concourir, conformément aux directives du chef ou de la cheffe de place.

2.5.3 Installations de concours

Utiliser uniquement les engins mis à disposition par l'organisateur. Tous les autres engins doivent faire l'objet d'une demande déposée au plus tard pour le délai d'inscription.

2.5.4 Anneaux balançants

Un portique d'anneaux balançants est installé. Longueur des cordes : 5,60 m.

Pour les jeunes, la hauteur du plafond est de 7 m contre 8,5 m pour les actifs.

2.5.5 Sol et combinaison d'engins avec sol

Sol et combinaison d'engins : aucun marquage n'est autorisé (magnésie, bande autocollante, etc.). La gymnastique au sol s'effectue sur une surface de 12x12m recouverte de tapis de gymnastique fixes. Pas de changements possibles. Le milieu est identifié par une croix en diagonal. Les bandes velcro sont disposées en long et en travers à une distance de 2m. Il est interdit de les ôter.

2.5.6 Barres asymétriques scolaires et combinaison d'engins avec barres asymétriques

Les barres scolaires et de société sont utilisées pour les disciplines de barres asymétriques scolaires (BAS) et combinaison d'engins avec barres asymétriques scolaires (CE avec BAS). Longueur des barres : 3 m, avec plateau en bois au sol, réglables en hauteur entre 1,05 et 1,75m, et en largeur entre 36 et 59 cm.

2.5.7 Barres parallèles et combinaison d'engins avec barres parallèles

Les barres parallèles de compétition sont disponibles pour les disciplines des barres parallèles (BP) et combinaison d'engins avec barres parallèles (CE avec BP). Longueur des barres : 3,50 m, réglables en hauteur entre 1,40 et 2 m et en largeur entre 42 et 58 cm.

2.5.8 Barre fixe et combinaison d'engins avec barre fixe

La barre fixe FSG avec sous-construction est disponible pour la discipline de la barre fixe (BF) et de la combinaison d'engins avec barre fixe (CE avec BF). Pour des questions de stabilité, les 6 barres fixe doivent rester montée en tout temps.

2.5.9 Rhönrad

Le terrain de rhönrad est délimité (15 x 23m). Le centre est indiqué par une bande autocollante (croix de 50 x 50cm).

2.5.10 Propriétés du sol

Halle 36 sol en béton avec tapis
Halle 7 sol en béton avec tapis

2.5.11 Déroulement de la compétition

Les sociétés sont tenues de préparer en temps voulu les engins et engins accessoires selon les directives du chef de place et de les ranger immédiatement au terme de la compétition. Durée d'installation maximale pour les engins : 5 minutes. Tout dépassement provoquera une réduction de la durée d'échauffement.

2.6 Gymnastique

2.6.1 Echauffement et essais

Il est interdit de s'échauffer et de faire des essais sur l'aire de concours de gymnastique.

2.7 Parcours jeunesse

Se conformer aux Prescriptions de concours.

2.8 Athlétisme

2.8.1 Aides de discipline

Il n'est pas nécessaire de disposer d'aides par disciplines pour l'athlétisme.

2.8.2 Essais

Un seul essai par gymnaste pour toutes les disciplines techniques.

2.8.3 Engins personnels

Les engins personnels sont interdits.

2.8.4 Estafette navette

Gazon sous la tente de course, piste de 60/80 m, pointes de 12 mm max. Aucun échauffement sur les installations.

2.8.5 800 m

Sur piste synthétique de 400m, pointes de 6 mm max. Aucun échauffement sur les installations.

2.8.6 Saut en hauteur

Toutes les installations ont un revêtement synthétique, une sous-structure en bois et des pointes de 9 mm maximum.

2.8.7 Saut en longueur

Toutes les installations ont un revêtement synthétique, une sous-structure en bois et des pointes de 6 mm maximum.

2.8.8 Lancer du poids

Installations uniformes avec anneau en béton.

2.8.9 Lancer de la balle jeunesse

Variante B : un essai suivi de trois lancers, le plus long est mesuré.

Elan : revêtement synthétique directement sur gazon.

2.8.10 Lancer avec rotation jeunesse

Uniquement les jeunes M12/M10/M8. Les jeunes plus âgés ne sont pas admis.

2.8.11 Lancers

Installations uniformes avec revêtement synthétique, lignes de lancer droites pour tous les lancer, pointes de 6 mm maximum.

2.9 Gymnastique aux jeux nationaux

2.9.1 Lever de la pierre

Il incombe à la société de répartir correctement les participant.e.s sur les installations jusqu'à l'inscription sur la place de concours.

A respecter lors de la répartition :

- max. 5 gm/gf par installation,
- min. 3 gm/gf par installation,
- ordre correspondant à l'ordre de passage,
- si possible pierres de même poids sur chaque installation.

2.10 PluSport

2.10.1 Inscription

Les groupes PluSport s'annoncent au stand info PluSport (sur la rue devant le territoire Fit+Fun à Vidy) au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition.

3 Concours individuels

3.1 Généralités

3.1.1 Annonce sur l'aire de concours

S'annoncer au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition. Informations détaillées sur l'annonce aux postes d'annonce dans les chapitres consacrés aux différents sports.

3.1.2 Changements et désistements

Aucune inscription ultérieure ni aucun changement de discipline et de catégorie ne sont possibles.

Les gymnastes peuvent se faire remplacer (même catégorie, mêmes disciplines (à choix), même société). L'échange doit être annoncé par la société via FSG-Contest au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition.

Il incombe également aux sociétés d'annoncer les éventuels désistements. Conformément aux Prescriptions de concours (art. 10.1.3), ces derniers entraînent une déduction de la finance de garantie.

Sur présentation d'un certificat médical, il n'y a pas de déduction de la finance de garantie. Le certificat médical doit être téléchargé sur FSG-Contest avant la compétition. Ni la finance de participation ni la carte de fête ne sont remboursées.

3.1.3 Annonce des résultats

Les résultats sont consultables en continu sur FSG-Contest et sur l'application mobile de la FFG.

3.2 Aérobic

3.2.1 Nouvel emplacement de l'aire de concours

L'aire de concours se trouve désormais dans la salle du gymnase de Beaulieu, av. Vingt-Quatre-Janvier (près du collège de Beaulieu).

3.2.2 Préparation sur l'aire de concours

Les gymnastes doivent être prêt.e.s à l'entrée, au plus tard 15 minutes avant le début de la compétition.

3.2.3 Echauffement et essais

Il est interdit de s'échauffer et de procéder à des essais sur l'aire de concours.

3.2.4 Propriétés du sol

Sol de la halle revêtu d'un tapis

3.3 Gymnastique aux agrès (GAI, Elle+Lui, à deux)

3.3.1 Echauffement

L'échauffement peut se faire dans les corridors et à l'extérieur. Il n'y a pas de salle prévue à cet effet.

3.3.2 Rassemblement, répartition des groupes, défilé

Rassemblement 20 minutes avant le début de la compétition dans le corridor devant la salle, suivi du défilé env. 10 minutes avant le début de la compétition. Les gymnastes doivent déjà s'être échauffé.e.s avant le rassemblement.

3.3.3 Echauffement avant et pendant la compétition

Un échauffement lors de chaque changement d'engin suivi directement par la compétition à cet engin est prévu. Prière de suivre les indications du speaker. Deux minutes sont prévues pour l'échauffement pour la gymnastique aux agrès à deux.

3.3.4 Aire de concours

Sont admis sur l'aire de concours uniquement les gymnastes et l'encadrement disputant immédiatement le concours. Seuls deux membres de l'entourage par société et division de concours est admise plus, pour les anneaux balançants, un pousseur (deux pour Elle+Lui et à deux).

3.3.5 Changement de section

Ordre de changement d'engin pour Elle+Lui : sol, anneaux balançants, engin individuel.

Ordre de changement d'engin en GAI masculine : sol, anneaux balançants, saut, barres parallèles, barre fixe.

Ordre de changement d'engin en GAI féminine : sol, anneaux balançants, saut, barre fixe. La gymnastique aux agrès à deux suit un changement ordonné.

3.3.6 Encadrement

L'encadrement doit respecter les directives de la direction des concours et porter un survêtement (pas de tenue civile). En cas d'acte illicite, la direction des concours peut expulser un membre de l'encadrement de l'aire de compétition.

3.3.7 Anneaux balançants Vieux Moulin

La longueur des cordes des anneaux est de 5,80 m.

3.3.8 Anneaux balançants Bergières

La longueur des cordes des anneaux est de 5,60 m.

Un portique d'anneaux balançants est installé.

3.3.9 Barre fixe

Toutes les gymnastes travaillent sur une barre fixe réglable.

Un portique de barre fixe est à disposition de tous les gymnastes masculins.

3.3.10 Musique

Il n'y a pas d'essai de musique.

3.4 Gymnastique et danse

3.4.1 Horaire et ordre de passage

L'ordre de passage est tiré au sort en tenant compte des départs multiples. Les gymnastes doivent s'annoncer dans les délais auprès du poste d'annonce de la discipline :

Beaulieu Halle 13

Bloc	Date	Annonce	Echauffement	Début du bloc
A	12.06.25	07h00 - 07h10	07h15	07h30
B	12.06.25	09h00 - 09h10	09h15	09h30
C	12.06.25	11h00 - 11h10	11h15	11h30
D	12.06.25	13h00 - 13h10	13h15	13h30
E	12.06.25	15h00 - 15h10	15h15	15h30
F	12.06.25	17h00 - 17h10	17h15	17h30
G	12.06.25	19h00 - 19h10	19h15	19h30
O	13.06.25	07h00 - 07h10	07h15	07h30
P	13.06.25	09h00 - 09h10	09h15	09h30
Q	13.06.25	11h00 - 11h10	11h15	11h30
R	13.06.25	13h00 - 13h10	13h15	13h30
S	13.06.25	15h30 - 15h40	15h45	16h00
T	13.06.25	17h30 - 17h40	17h45	18h00

Collège de Beaulieu

Bloc	Date	Annonce	Echauffement	Début du bloc
H	12.06.25	07h00 - 07h10	07h15	07h30
I	12.06.25	09h00 - 09h10	09h15	09h30
J	12.06.25	11h00 - 11h10	11h15	11h30
K	12.06.25	13h00 - 13h10	13h15	13h30
L	12.06.25	15h00 - 15h10	15h15	15h30
M	12.06.25	17h00 - 17h10	17h15	17h30
N	12.06.25	19h00 - 19h10	19h15	19h30

Toute annonce tardive entraîne la disqualification de la compétition. Les gymnastes se rassemblent dans la salle prescrite au plus tard 15 minutes avant le début du bloc. L'ordre de passage précis est visible sous [CS de gymnastique - Fédération suisse de gymnastique - FSG](#) (sous réserve de modifications).

3.4.2 Horaire et ordre de passage des tests

L'ordre de passage a été tiré au sort. Les gymnastes doivent s'annoncer dans les délais auprès du poste d'annonce de la discipline :

Beaulieu Halle 13

Bloc	Date	Annonce	Echauffement	Début du bloc
U	14.06.25	07h00 - 07h10	07h15	07h30
V	14.06.25	10h30 - 10h40	10h45	11h00
W	14.06.25	19h00 - 19h10	19h15	19h30

Toute annonce tardive entraîne la disqualification de la compétition. Les gymnastes se rassemblent dans la salle prescrite au plus tard 15 minutes avant le début du bloc. L'ordre de passage précis est visible sous [CS de gymnastique - Fédération suisse de gymnastique - FSG](#) (sous réserve de modifications).

3.4.3 Echauffement et essais

Une brève phase d'acclimatation sur le praticable avant chaque bloc est autorisée pour les concours de gymnastique individuelle, à deux et d'équipes de 3-5 (hors concours de gymnastique) ainsi que pour les tests.

3.4.4 Classement

En cas d'égalité de points, elle n'est pas départagée et les gymnastes/paires sont classés au même rang.

3.4.5 Qualification pour les CS de gymnastique

La compétition à la FFG a valeur de qualification pour la finale des CS de gymnastique. Les huit meilleur.e.s gymnastes individuel.le.s, paires et équipes de 3-5 par classe d'âge et par catégorie se qualifient pour la finale suisse, le 27 septembre 2025.

3.4.6 Tests

La compétition à la FFG 2025 prend la forme d'une super finale. Le déroulement exact et les spécialités peuvent être consultés sous le lien suivant : [Finale Suisse des tests gymnastique - Fédération suisse de gymnastique - FSG](#)

3.4.7 Super finale des tests

Les finalistes de la super finale seront annoncés sur le site internet de la FFG samedi 14 juin 2025 d'ici 23h.

3.5 Gymnastique artistique

Les sociétés concernées recevront les dernières informations directement par courriel.

3.6 Athlétisme et CMEA

3.6.1 Lieu de déroulement

Le décathlon masculin, l'heptathlon féminin, le sextathlon masculin, le concours en 4 branches féminin, le pentathlon masculin M16, le concours en 4 branches féminin M16 et le CMEA se déroulent dans le stade olympique de la Pontaise à Lausanne. Le concours Elle+Lui se tient au centre sportif de Vidy.

Parallèlement aux concours individuels, samedi 14 et dimanche 15 juin auront lieu les Championnats suisses de concours multiple d'athlétisme au stade olympique de la Pontaise.

3.6.2 Annonce sur l'aire de concours

Les athlètes s'annoncent au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition au poste d'annonce du stade olympique de la Pontaise (athlètes individuelles, athlètes masculins et CMEA), respectivement au stade de Coubertin (Elle+Lui). Leur dossard leur sera remis à ce moment.

3.6.3 Installations de concours

Installations en partie provisoires mais avec revêtement synthétique.

Le sprint se tient sur la ligne droite ainsi que sur la ligne droite opposée.

3.6.4 Horaires et essais

Pour cause de forte participation (nous nous en réjouissons) dans toutes les catégories, il n'est pas possible de maintenir l'ordre des disciplines pour tous les groupes.

Les horaires sont revus une nouvelle fois juste avant la compétition ; il est possible que des modifications sur les journées de compétition aient lieux.

Deux essais au maximum sont autorisés pour les disciplines techniques (sauf pour le saut en hauteur). Leur durée est calculée dans la durée de la compétition.

Il n'y a pas de chef.fe de section. Il n'est pas nécessaire de prévoir des aides par discipline.

3.6.5 Matériel

En principe, les équipements personnels ne sont pas autorisés, exception faite des perches pour le décathlon. Des perches sont mises à disposition par l'organisateur.

3.6.6 Heptathlon et décathlon

Saut en hauteur :

Heptathlon : 6 essais / augmentation de 5 cm jusqu'à 1,70m puis de 3 cm

Décathlon : 6 essais / augmentation de 5 cm jusqu'à 1,90m puis de 3 cm

Saut à la perche :

Décathlon : hauteur de départ minimale 2.00m / augmentation de 20 cm jusqu'à 3,80 m puis de 10 cm.

3.7 Jeux nationaux

Se conformer aux Prescriptions de concours.

3.8 Parkour

Il est prévu d'envoyer aux participant.e.s des informations sur la compétition de parkour mardi 10 juin par courriel séparé.

3.9 Gymnastique rythmique

Se conformer aux Prescriptions de concours.

3.10 Trampoline

3.10.1 Informations diverses

Pour le premier exercice, les directives du niveau 1 de la catégorie d'âge concernée s'appliquent conformément au document « Directives pour le premier exercice de la saison 2025 », sans limites de CS et de difficulté.

Deux exercices sont exécutés dans les catégories senior women et senior men, dont le meilleur compte. Dans les catégories synchrones, un seul exercice est exécuté lors des éliminatoires.

La catégorie synchrone M13 a été transformée en synchrone M16 en raison du faible nombre de couples. Tous les couples inscrits en synchrone open, dont les deux gymnastes sont né.e.s en 2010 ou après, ont été transférés en synchrone M16.

Remise des cartes de compétition pour toutes les catégories : 45 min avant le début de la première catégorie.

3.10.2 Changements et désistements

Il faut annoncer en sus à la direction des concours tous les changements et désistements puisqu'il n'y a pas de lien direct avec Contest.

3.10.3 Aire de concours

L'espace étant restreint sur l'aire de concours, seules les personnes de la catégorie en cours y sont admises. Par ailleurs, il est interdit d'y déposer l'équipement des personnes non actives.

3.11 Concours de gymnastique

3.11.1 Poste d'annonce du concours de gymnastique

Heures d'ouverture du poste d'annonce pour chaque discipline du concours de gymnastique:

Jeudi 12 juin 2025 13h30-18h

Vendredi 13 juin 2025 7h-19h

3.11.2 Changement de catégorie et de discipline

Aucun changement de catégorie et de discipline n'est possible pour le concours de gymnastique.

3.11.3 Horaire de passage

La première discipline doit être effectuée conformément à l'horaire de passage publié.

La compétition doit être terminée 3h après l'heure de départ.

Les participant.e.s s'annoncent auprès des postes d'annonce de la discipline concernée 30 minutes avant la compétition ; c'est à ce moment qu'ils et elles seront réparti.e.s sur les différentes installations.

Toute interruption de la compétition doit être signalée à un poste d'annonce.

3.11.4 Places de compétition du concours de gymnastique

Sol, barres parallèles, barres asymétriques, saut	Salle de sport de la Vallée de la Jeunesse
Aérobic, gymnastique	Salle de sport de la Vallée de la Jeunesse
Basketball, slalom d'unihockey, lancer de la pierre	Espace Fair-Play de Vidy
80 m, 800 m, lever de la pierre	Stade Pierre de Coubertin (Vidy)
Saut en longueur, lancer du poids	Vidy 3 / Vidy Annexe (Vidy)

Prévoir env. 20 minutes à pied entre Vidy et la salle de sport Vallée de la Jeunesse.

3.11.5 Gymnastique aux agrès

Pour la gymnastique aux agrès, une installation par discipline est à disposition pour l'échauffement. Pendant l'exercice aux barres asymétriques, un seul contact au sol est autorisé (sans compter la sortie).

3.11.6 Jeux

Le terrain pour le parcours de basket et le slalom d'unihockey est une place goudronnée.

3.12 Waterings-Contest

Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation d'un.e gymnaste si son niveau aux anneaux balançants n'est pas jugé suffisant ou s'il ou elle n'est pas en mesure de concourir (fatigue, drogue, alcool ou autre).

La compétition peut être annulée en cas de mauvais temps. Il n'existe aucun droit au remboursement des frais de participation.

La compétition peut être interrompue en raison de la navigation ou d'autres conditions imposées par la CGN. Il n'existe aucun droit au remboursement des frais de participation.

Les gymnastes en retard pour des raisons personnelles (autre compétition retardée, problèmes de transports en commun, etc.) ne peuvent pas participer. Il n'existe aucun droit au remboursement des frais de participation.

4 Jeux

4.1 Horaire des jeux

Tous les plans de jeux sont consultables ici : [Fête fédérale de gymnastique 2025 | 12-22.06.2025 | Lausanne | Gymnastes et juges](https://www.fete-federale-gymnastique.ch/2025/12-22.06.2025/Lausanne/Gymnastes-et-juges)

4.2 Balle au poing

Etant donné qu'il est certainement impossible de recruter un nombre suffisant d'arbitres nationaux brevetés dans toutes les catégories, il se peut que des équipes doivent mettre des arbitres à disposition. Informations détaillées à ce sujet dans le plan de jeux.

En cas de météo vraiment exécrable, la direction des concours se réserve le droit de déplacer les jeux, de modifier ou raccourcir les horaires, voire d'annuler les jeux.

4.3 Balle à la corbeille

En cas de météo vraiment exécrable, la direction des concours se réserve le droit de déplacer les jeux, de modifier ou raccourcir les horaires, voire d'annuler les jeux.

4.4 Indiaca

4.4.1 Généralités

Les chef.fe.s d'équipe et les arbitres de chaque équipe s'annoncent auprès de la direction des concours 30 minutes avant le début du premier match.

Les matches se disputent conformément aux règles d'indiaca officielles (2009, adaptées le 24 juillet 2024).

Les horaires indiqués sont fixes. En cas d'absence ou d'arrivée tardive (>1 minute), l'équipe fautive perd les deux sets par 15:0 (4:0 points de set).

Les matchs durent deux sets à 25, le départ se fait à 5:5.

Chaque équipe fournit deux arbitres, un compteur et deux juges de ligne.

Chaque équipe met à disposition deux indiacas pour les matchs.

L'équipe nommée en premier a le droit de jouer et se trouve à droite de l'arbitre.

Après le match, les capitaines d'équipe et l'arbitre confirment le résultat sur la feuille de résultats.

Le vainqueur reçoit 2 points par set gagné

En cas d'égalité de points : 1. la différence de sets qui est déterminante, 2. La différence de points de match.

Les matches de classement, les demi-finales et la finale de toutes les catégories ont lieu dimanche.

4.4.2 Messieurs, catégorie A

Matches en deux groupes de 4-5 équipes.

- Les premiers et deuxièmes de groupe s'affrontent en demi-finale.
- Les troisièmes de groupe jouent pour les places 5 et 6.
- Les quatrièmes et cinquièmes de groupe jouent pour les places 7 à 9.
- Les perdants des demi-finales jouent pour les places 3 et 4.
- Les vainqueurs des demi-finales s'affrontent en finale pour le titre de vainqueur de la fête.

4.4.3 Mixte, catégorie A

Matches en trois groupes de 5 équipes

- Les cinquièmes de groupe jouent pour les places 13-15.
- Les quatrièmes de groupe jouent pour les places 10-12.
- Les deux meilleurs troisièmes de groupe s'affrontent en quart de finale.
- Les premiers et deuxièmes de groupe s'affrontent en quart de finale.
- Les vainqueurs des quarts de finale s'affrontent en demi-finale.

- Les perdants des demi-finales jouent pour les places 3 et 4.
- Les vainqueurs des demi-finales s'affrontent en finale pour le titre de vainqueur de la fête.

4.4.4 Dames, catégorie A

Matches en deux groupes de 5-6 équipes

- Les cinquièmes et sixièmes de groupe s'affrontent pour les places 9-11
- Les quatrièmes de groupe jouent pour les places 7 et 8
- Les troisièmes de groupe jouent pour les places 5 et 6
- Les premiers et deuxièmes de groupe s'affrontent en demi-finale.
- Les perdants des demi-finales jouent pour les places 3 et 4.
- Les vainqueurs des demi-finales s'affrontent en finale pour le titre de vainqueur de la fête

4.4.5 Messieurs 40+ catégorie B

Matches en groupes de un, chacun contre chacun

- Le cinquième et sixième du groupe s'affrontent pour les places 5 et 6
- Le premier du groupe affronte le quatrième en demi-finale
- Le deuxième du groupe affronte le troisième en demi-finale
- Les perdants des demi-finales s'affrontent pour les places 3 et 4
- Les vainqueurs des demi-finales s'affrontent pour les places 1 et 2 (il n'y a pas de vainqueur de la fête)

4.4.6 Mixte 40+, catégorie B

Matches en deux groupes de 5-6 équipes

- Les cinquièmes et sixièmes de groupe s'affrontent pour les places 9-11
- Les quatrièmes de groupe jouent pour les places 7 et 8
- Les troisièmes de groupe jouent pour les places 5 et 6
- Les premiers et deuxièmes de groupe s'affrontent en demi-finale.
- Les perdants des demi-finales jouent pour les places 3 et 4.
- Les vainqueurs des demi-finales s'affrontent en finale pour les places 1 et 2 (il n'y a pas de vainqueur de la fête)

4.4.7 Dames 40+, catégorie B

Matches en trois groupes de 4-5 équipes

- Les deux meilleurs troisièmes de groupe jouent les quarts de finale
- Les premiers et deuxièmes de groupe jouent les quarts de finale
- Les vainqueurs des quarts de finale s'affrontent en demi-finale
- Les perdants des demi-finales s'affrontent pour les places 3 et 4
- Les vainqueurs des demi-finales s'affrontent pour les places 1 et 2 (il n'y a pas de vainqueur de la fête)

4.5 Balle au filet

Les chef.fe.s d'équipe s'annoncent auprès de la direction des concours dans la salle concernée au plus tard 30 minutes avant leur premier match (jeu, arbitre).

Se conformer aux Prescriptions de concours.

4.6 Jeux du programme cadre (volleyball, unihockey, dodgeball)

Les chef.fe.s d'équipe s'annoncent auprès de la direction des concours dans la salle concernée au plus tard 30 minutes avant leur premier match (jeu, arbitre).

5 Cérémonies de clôture

5.1 Cérémonie de clôture jeunesse (15 juin)

La cérémonie de clôture jeunesse a lieu dimanche 15 juin à 13h au stade de Coubertin (Vidy). Elle dure environ une heure.

Les bannerets se rassemblent à 12h30 à l'entrée sud du stade de Coubertin (cf. cercle rouge).

Les bannerets accompagnent les jeunes lors de la finale de la cérémonie d'ouverture, prévue vers 14h.



5.2 Cérémonie de clôture (22 juin)

La cérémonie de clôture a lieu dimanche 22 juin à 10h15 au stade de la Tuilière (Blécherette). Elle dure environ deux heures et quart.

Toutes les informations sur la billetterie et l'admission suivent dans la prochaine Infolettre, sur le site internet et sur les réseaux.

Les bannerets se rassemblent à 11h au parking du stade (Rue du Châtelard, cf. cercle rouge). La course traditionnelle des bannerets est prévue vers 11h30.

